

Mère voilée accompagnatrice de sortie scolaire à Gagny : la trahison de la FCPE

Des pressions musulmanes ont encore été exercées contre l'initiative républicaine d'une institutrice qui s'est trouvée bien esseulée dans sa volonté de voir la laïcité respectée dans le cadre scolaire. A Gagny, en Seine-Saint-Denis, la semaine dernière, une institutrice de l'école Emile Cote avait expliqué à une enfoulardée qu'elle ne pourrait pas accompagner la sortie scolaire de ce lundi, car elle était voilée.

L'œuf de Pâques s'est alors drapé dans sa dignité médiévale et a battu [le rappel](#) des troupes mahométanes du coin. Arguant de la démission vis-à-vis de leur mission républicaine des anciens enseignants de sa fille, qui depuis plusieurs années acceptaient la voilée dans leur sillage à chaque sortie scolaire, la prosélyte musulmane a bénéficié de la félonie de parents de la section locale de la FCPE, qui avaient projeté une manifestation lundi matin à 6 h 45, à l'heure du départ du bus.

Finalement l'Inspection académique, couarde, a exigé du directeur d'école qu'il accepte la mère parmi les parents accompagnateurs. [La voilée a donc bien effectué la sortie scolaire](#), imposant son message religieux à des enfants de l'école publique, une journée durant.

Face à cette défaite de la laïcité, plusieurs constats s'imposent. Une administration, ici l'inspection académique, n'applique pas une circulaire du ministère de l'Education nationale. La lâcheté de ses responsables conduit à une désertion face à une escarmouche ; ce qui promet pour les combats à venir. Faut-il rappeler à l'inspecteur *, avec un i minuscule, que la circulaire Chatel ** pour la rentrée 2012

est toujours en vigueur actuellement, malgré la pression régulièrement exercée envers le nouveau ministre Peillon, à l'image de cette [manifestation](#) du collectif islamique «Mamans toutes égales» en mai dernier. Vincent Peillon sanctionnera-t-il l'incompétence de son inspecteur ou fera-t-il lui aussi l'autruche ?

Encore une fois, le message envoyé aux enseignants français est désastreux. **Ceux qui veulent défendre la laïcité savent qu'ils risquent d'aller au casse-pipe, seuls, sans être appuyé par leur hiérarchie** aussi veule qu'un état-major de généraux d'opérette, dans la lignée des Jospin, Bayrou, ministres de l'Education angoissés à l'idée de s'opposer au foulard islamique.

En face, **les mahométans ne restent jamais seuls longtemps** dans ce genre de situation. **La voilée** a vite trouvé l'appui du collectif «Mamans toutes égales» et a vu sa cause évoquée dans le site islamique [saphirnews.com](#). Elle **a surtout reçu un appui plus direct et concret de la part de la section FCPE** (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) de Gagny. S'agissait-il d'idiots utiles islamo-béats de gauche ? De parents musulmans en phase d'entrisme déjà bien prononcée ? Ou bien, puisqu'on est dans le 93, cette section de parents d'élèves est-elle déjà sous contrôle islamique ? Toujours est-il qu'ils ont su très rapidement se mobiliser pour organiser cette manifestation chantage.

Mais qu'en pensent donc les instances nationales de la FCPE ? [MYTF1News](#) rapporte que c'est **la FCPE qui aurait « appelé à une action symbolique avant le départ de la sortie scolaire ce lundi matin »**, manifestant là **ni plus ni moins qu'un acte de trahison à l'égard de nos valeurs républicaines**, de la part d'une association chargée de les défendre. Des parents d'élèves donc bien peu soucieux des enfants, puisque prêts à recourir, en leur présence, à une action politique qui peut toujours dégénérer, alors que de toute façon, la laïcité exclut toute action politique en présence d'enfants lors

d'activités scolaires.

La FCPE aurait également prouvé sa méconnaissance de la circulaire Chatel, affirmant qu' « aucun texte de loi n'interdit aux mamans voilées de participer à des excursions scolaires ». Très inquiétant de constater que les parents de France confient leur représentation à une fédération d'incompétents ne maîtrisant pas ses dossiers. Encore plus inquiétant l'absence de défense et même de compréhension de la laïcité, de la part de la FCPE puisqu'elle déplore que ce genre d'interdiction pousse au communautarisme. Stupéfiant.

D'autant plus ironique que les défenseurs de la cause mahométane qui s'activent pour faire abolir la directive Chatel, ont, eux, parfaitement compris ce qu'est la laïcité en France. Ainsi Ismahane Chouder, membre fondatrice du collectif « Mamans toutes égales » [déclarait](#) : « [la directive Chatel] donne des directives claires aux académies pour que soit répercutée dans les règlements intérieurs des écoles maternelles et élémentaires la garantie du principe de laïcité. En clair, les parents accompagnateurs sont soumis au principe de neutralité et ne doivent pas porter de signes indiquant leur appartenance religieuse. » Une affirmation qui montre clairement que, contrairement à ce que l'on énonce trop souvent, les opposants musulmans à la laïcité ont parfaitement saisi ce que celle-ci est, mais qu'ils ne l'acceptent pas.

Désertion également de la part des médias, qui en ce lundi, à 19h, n'ont toujours pas évoqué cet événement, à l'exception du Parisien et de MYTF1News. Malheureusement, nous ne sommes plus guère surpris de cette vacuité journalistique.

Alors, quelles solutions peuvent être envisagées, en dehors des actions collectives entreprises par Riposte Laïque et Résistance Républicaine ?

La solution préférable pour éviter d'être confronté à la situation de Gagny serait, **en début d'année**, de **prévenir**

l'enseignant, qu'en cas de sortie scolaire, vous refusez catégoriquement tout accompagnement par une mère en foulard, quitte à ne pas autoriser votre enfant à effectuer cette sortie. Vous mettez ainsi une pression sur l'enseignant ; c'est pression laïque contre pression islamique.

Si l'équipe d'enseignants passe pourtant outre ce souhait laïque, il faudrait alors se regrouper **avec d'autres parents laïques** à repérer préalablement, afin d'**envoyer une pétition à l'inspection de l'académie**, tout en nous le notifiant. Ce qui permettra de faire agir tous nos militants de France. C'est ainsi qu'une [initiative désastreuse](#) d'une institutrice mosellane de Farébersviller, souhaitant faire visiter la mosquée locale, en demandant aux gamines de se couvrir les cheveux, avait été annulée suite à la [mobilisation](#) de tous les sympathisants de Riposte Laïque et d'autres résistants.

Si malheureusement, vous vous retrouvez isolés, entourés de bobos béats ou de frileux, ou avertis au dernier moment de la présence d'une enfoulardée, alors **il faut au minimum retirer son enfant de la sortie prévue**. Evidemment la situation est délicate et doit s'effectuer **avec doigté** ; il s'agit de ne donner aucune précision au moment du retrait, pour ne pas pénaliser son enfant par un début d'esclandre. Le jour suivant, **une lettre sera envoyée en plusieurs exemplaires, à l'enseignant, au chef d'établissement et à l'Inspecteur d'académie, exposant les raisons du retrait de l'enfant**, en reprenant par exemple l'argument ci-dessus de la mahométane Ismahane Chouder.

Un texte du style, « **j'ai retiré mon enfant de cette sortie scolaire** au nom de mon droit à ce que mon enfant ne soit pas endoctriné par une croyance religieuse ; **je le confie à l'école publique pour qu'il reçoive un enseignement et non pas un endoctrinement religieux** » peut aussi être envisagé.

Une autre solution, pas du tout laïque, mais à quelque chose malheur est bon, **serait de prouver par l'absurde la sottise**

d'accepter que tout le monde se promène avec **des slogans à la gloire de sa croyance**. Ainsi le chrétien arborerait un magnifique tee-shirt à la mention « je crois en Jésus Fils de Dieu », sur fond de croix ; l'athée exhibant sur son torse la mention «les prophètes sont des imposteurs », et sur son dos « Dieu n'existe pas » ; il y aurait bien peu de chances que la vision de ces inscriptions soit tolérée.

En attendant, ce que tout le monde peut faire, c'est de **parler autour de soi de la lâcheté de la FCPE afin de faire en sorte qu'elle ait le moins de suffrages possibles lors des prochaines élections de parents d'élèves** qui auront lieu le vendredi 11 ou le samedi 12 octobre prochain. La FCPE, qui en outre, avec une [impudence mensongère](#), se permet de faire l'éloge de la charte de la laïcité, dans la page actualités de son site.

Des messages de mécontentement peuvent être également envoyés à la FCPE, à l'adresse suivante : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php/contact-8/contacter-la-fcpe>, ou à la section FCPE de Gagny : <http://www.gagnyfcpe93.org/vivre-a-gagny/article/contact> .

Sans oublier l'adresse mel de l'Inspection académique de la Seine-Saint-Denis : ce.dsden93@ac-creteil.fr ou celle de son supérieur hiérarchique, la Rectrice de l'académie de Créteil, Florence Robine : ce.recteur@ac-creteil.fr .

Jean Pavée

** Inspecteur d'académie que l'on nomme désormais, dans le nouveau jargon administratif, Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DA-SEN)*

**** La circulaire Chatel indique que les accompagnateurs de sorties scolaires ne doivent pas porter de signes indiquant**

leur appartenance religieuse.

La circulaire Chatel n° 2012-056 du 27-3-2012 : Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012

Extrait :

10. Soutenir l'engagement de la communauté éducative

Garantir la laïcité

La laïcité est un principe constitutionnel de la République : elle donne le cadre qui, au-delà des appartenances particulières, permet de vivre ensemble. Elle est accueillante, à la fois idéal d'une société ouverte et moyen de la liberté de chacun. **L'École met en pratique la laïcité et apprend aux élèves à distinguer savoir et croire.** Facteur de cohésion sociale, **la laïcité s'impose à tous dans l'espace et le temps scolaires.** Chacun, à sa place, est le garant de son application et de son respect.

Il est recommandé de rappeler dans le règlement intérieur que les principes de laïcité de l'enseignement et de neutralité du service public sont pleinement applicables au sein des établissements scolaires publics. Ces principes permettent notamment **d'empêcher que les parents d'élèves ou tout autre intervenant manifestent, par leur tenue ou leurs propos, leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques lorsqu'ils accompagnent les élèves lors des sorties et voyages scolaires.**

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59726